

Le formateur PDSB lors de l'enquête et de l'analyse d'accidents



Annie Boulianne
abouliane@asstsas.qc.ca

LES FORMATEURS PDSB SONT DES RESSOURCES SPÉCIALISÉES EN DÉPLACEMENT DE PERSONNES. ILS PEUVENT AGIR AVEC EFFICACITÉ DANS LE CADRE DE L'ENQUÊTE ET DE L'ANALYSE D'UN ÉVÉNEMENT ACCIDENTEL (EAEA). PROFITEZ DE LEUR EXPERTISE.

Depuis la création des centres intégrés en santé et services sociaux, les équipes de SST se réorganisent. Par la même occasion, elles se penchent sur les services à offrir. Le moment est idéal pour maximiser le potentiel des formateurs PDSB. Ceux-ci ont l'avantage d'être sur place dans la grande majorité des organisations.

Un rôle clé pour l'EAEA

Le formateur PDSB peut jouer un rôle clé sur le terrain afin d'aider les gestionnaires et l'équipe de SST dans l'EAEA. À cet égard, tous les formateurs PDSB réaccrédités par l'ASSTSAS depuis 2015 ont été formés à l'EAEA.

Par analogie, si vous voulez régler un problème électrique, vous appelez un électricien. Il en va de même avec le formateur PDSB et les accidents liés aux déplacements des personnes. C'est logique ! Étant lui-même un travailleur du terrain, votre formateur PDSB comprend bien les contraintes et les défis des soignants. Il fait partie des équipes de travail. Souvent, il se situe au même niveau hiérarchique que l'accidenté, il est donc souvent perçu comme un allié lors des EAEA.

L'enquête : les subtilités du travail

Pour déclencher la démarche d'EAEA, il faut d'abord que le travailleur ait pris la peine de déclarer son événement accidentel. Le formulaire de déclaration devient l'outil de départ de l'enquêteur.

Ensuite, selon les procédures mises en place avec l'équipe SST, le formateur PDSB entre en scène. Grâce à son expertise en déplacement des personnes, il contribue efficacement aux différentes étapes :

- recueillir les faits liés aux éléments de la situation de travail qui ont mené à l'accident ;
- comparer ces faits aux règles de l'art d'un déplacement sécuritaire de client ;
- faire ressortir ce qui est anormal par rapport aux PDSB et qui a contribué à la survenue de l'accident ;
- mettre en place des mesures correctives et préventives afin d'éviter qu'un tel événement se reproduise.

ENQUÊTE

1 RENCONTRE AVEC LE TRAVAILLEUR

2 RECHERCHE DES FAITS

ANALYSE

3 ANALYSE DES FAITS

4 DÉTERMINATION DES CAUSES IMMÉDIATES ET FONDAMENTALES

5 MESURES CORRECTIVES ET PRÉVENTIVES

6 SUIVI

Étant lui-même un travailleur du terrain, votre formateur PDSB comprend bien les contraintes et les défis des soignants.

Le but ultime de l'EAEA est de prévenir d'autres événements accidentels. L'EAEA n'est pas une enquête judiciaire, elle ne vise pas à trouver de coupable. Lors de la rencontre avec le travailleur accidenté, le respect de certaines règles permettra de mener à bien l'entrevue.

Pour faciliter son enquête, le formateur PDSB peut utiliser les fiches d'enquête¹ qui lui ont été fournies dans sa formation. Ces outils lui permettent de décortiquer l'événement avec sa loupe de spécialiste du déplacement de client, à la recherche des anomalies. Ainsi, il examine plusieurs aspects de la situation de travail¹, par exemple : vérification spontanée des capacités du client, respect du niveau d'assistance, particularités des surfaces de glissement, des toiles et des aides techniques, contribution des mouvements naturels du client, prises et mouvements du soignant.

À partir des informations données par l'accidenté, le formateur PDSB procède également à une simulation afin de recréer la situation de travail lors de l'accident et évaluer la manœuvre².

RENCONTRE AVEC LE TRAVAILLEUR ACCIDENTÉ

- Mettre le travailleur à l'aise
- Faire une brève mise en contexte
- Obtenir son assentiment
- Se servir d'un vocabulaire accessible
- Poser des questions ouvertes, courtes
- Écouter attentivement, respecter les silences
- Reformuler les questions au besoin
- Éviter de suggérer des réponses
- Résumer les éléments discutés
- Répondre aux questions du travailleur
- L'inviter à suggérer des solutions

Par la suite, c'est la recherche des faits observables, vérifiables, mesurables et incontestables, par exemple « le lit de M. Gagnon était positionné au plus bas ». Cependant, il peut s'agir simplement d'une interprétation, qui serait plutôt « la hauteur du lit de M. Gagnon n'était pas adéquate ». Dans ce cas, il sera nécessaire de préciser cette interprétation afin qu'elle devienne un fait.

Vu ses connaissances approfondies des principes de déplacement sécuritaire et des équipements utilisés dans l'unité, le formateur PDSB est le mieux placé pour saisir toutes les subtilités de la situation.

L'analyse : les règles de l'art

À cette étape, le formateur PDSB doit distinguer les faits normaux, anormaux et contributifs de l'accident. Un fait normal est inclus dans les règles de l'art d'un domaine particulier. Il devient anormal s'il n'en fait pas partie.

Pour analyser un accident survenu lors du déplacement d'un client, le formateur PDSB est la référence des règles de l'art. Il est formé aux principes de déplacement sécuritaire et possède donc les connaissances et le savoir-faire liés à son domaine.

L'analyse des faits révèle une série de causes qui ont mené à l'événement accidentel. Ensuite, la démarche de prévention doit se poursuivre avec l'analyse des causes.

- **CAUSE IMMÉDIATE** : l'élément est habituellement observable et vérifiable sur les lieux de travail lors de l'événement (ex. : lit au plus bas, absence de surface de glissement). Les causes immédiates donnent lieu à des recommandations de mesures correctives ayant une portée à plus court terme, comme rappeler les PDSB à l'employé blessé, dégager l'espace à la tête du lit, etc.
- **CAUSE FONDAMENTALE** : absente des lieux au moment de l'événement, elle est intangible et joue un rôle indirect dans la survenue de l'événement accidentel. Elle explique la présence des causes immédiates (ex. : absence de programme de formation PDSB). Les causes fondamentales mènent à de véritables mesures préventives à plus long terme, par exemple dresser une liste des aides utiles aux déplacements, implanter un programme d'entretien préventif des équipements, structurer un plan d'action annuel des PDSB à l'aide de capsules de formation mieux ciblées, etc. Les mesures préventives relèvent plus particulièrement des pratiques organi-

Vu ses connaissances approfondies des principes de déplacement sécuritaire, le formateur PDSB est le mieux placé pour en saisir toutes les subtilités.

En matière de prévention, nous visons, par-dessus tout, la mise en place de mesures correctives et préventives.

sationnelles, c'est-à-dire des politiques, des procédures et des programmes mis en place par la direction et ses gestionnaires.

La mise en commun des compétences

En matière de prévention, nous visons, par-dessus tout, la mise en place de mesures correctives et préventives. Les solutions doivent permettre d'éviter qu'un événement accidentel se reproduise et d'éliminer les dangers à la source.

Le formateur PDSB agit à titre de personne-ressource des règles de l'art du déplacement de personnes. De son côté, le préventiviste possède une vue d'ensemble des risques. Mettre en commun les compétences de chacun augmente les forces en SST. Pour terminer la démarche, vous avez ensuite tout à gagner en transmettant à toute l'organisation les solutions mises en place. ■



PHOTO : ISTOCK.COM

RÉFÉRENCES

1. ASSTSAS. Fiche d'enquête n° 1 - Évaluation de la situation de travail (PDSB).
2. ASSTSAS. Fiche d'enquête n° 2 - Évaluation de la manœuvre PDSB (PPPM).

Ces fiches sont disponibles sur le site de l'ASSTSAS, dossier thématique : ORGANISATION DE LA PRÉVENTION (asstsas.qc.ca/eaea-pdsb).

Pour analyser un accident survenu lors du déplacement d'un client, le formateur PDSB est la référence des règles de l'art.

LES FORMATIONS DE L'ASSTSAS

ENQUÊTE ET ANALYSE D'UN ÉVÉNEMENT ACCIDENTEL

L'ASSTSAS offre une formation EAEA adaptée au contexte des milieux de soins. Des études de cas inspirés d'événements survenus en établissement vous permettront de mettre en pratique la collecte et l'analyse des faits ayant contribué au processus accidentel. Une fois les causes d'accident bien établies, il vous semblera plus facile de proposer des mesures préventives qui auront une réelle incidence sur l'élimination des dangers à la source. asstsas.qc.ca/formation-eaea

PRÉVENTION DES TMS LORS DES DÉPLACEMENTS DE CLIENTS

Vous avez un rôle d'encadrement et vous voulez mieux connaître les règles de l'art d'un déplacement sécuritaire. Vous avez besoin d'analyser et de gérer les risques associés au déplacement de clients. Vous souhaitez être mieux outillé pour travailler à prévenir ce type d'accident. Cette formation s'adresse à vous. asstsas.qc.ca/formation-tms